



AVIS DE PROMULGATION
Règlements 605-16, 606-16 e 607-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 12 septembre 2016, les règlements suivants:

- ↪ **Règlement 605-16** *Règlement modifiant le Règlement 542-14 Règlement révisé établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la ville de Saint-Raymond*
- ↪ **Règlement 606-16** *Règlement modifiant le Règlement 508-12 Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Saint-Raymond*
- ↪ **Règlement 607-16** *Règlement modifiant le Règlement 589-16 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2016*

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 13 septembre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA